

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du 11 mars 2021

Délibération n° 21C/02/10

Date de convocation : 04 mars 2021	Nombre de conseillers	
Date de publication : 17 mars 2021	Statutaires : 77 En exercice : 77	Présents : 57 Pouvoirs : 4 Votants : 61

**Objet : Compte de gestion du budget annexe Eau de l'année 2020.**

L'an deux mil vingt et un, le onze mars à 17h30, le Conseil communautaire de la communauté de communes du Plateau Picard, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la salle des fêtes de Saint-Just-en-Chaussée sous la présidence de Monsieur Frans DESMEDT, Président.

**Etaient présents :**

MM AUDEFROY Xavier (suppléant de M. GIGNON Christophe), BALTZ Jean-Paul, MME BARTHE Isabelle, MM BAUDUIN Christophe (suppléant de M. DUPONT Didier), BIZET Régis, BONNEMENT Julien, MMES BOURGOIN Martine, BRUNET Laurette, MM CANDELLOT Bertrand, CARRE Christophe, MME CENSIER Christine, MM COULON Olivier, DE BEULE Olivier, MME DELAMARRE Béatrice, MM DENEUFBOURG Xavier, DESCAMPS Pascal (suppléant de M. DEWAELE Bernard), DESMEDT Frans, DOISY Hubert, MMES DOLLEZ Colette, DRETZ Sandrine, M DUBOUIL Bernard, MMES DUPONT Stéphanie, ERCOLANO Magali, M. FARCE Philippe, MMES FERNANDES Guylaine, FLANDRIN Joséane, MM FLOUR Denis, FOVIAUX Pascal, GOURDOU Jean-Pierre, MME GRIGNON-PONCE Véronique, MM HENNON Jean-Louis, HOEDT Jean-Michel, LAMOTTE Pascal (suppléant de M. WELLECAN Pierre), LEBRUN Alain, LEDENT Didier, LEFEBVRE Philippe, LEFEVRE François, LEFEVRE Jean-Charles, MME LEQUEN Astrid, MM MERLIN Bernard, MICHEL Thierry, MME MOKRI Djamilia, MM NAVARRO Julien, PAUCELLIER Hervé, PETIT Jean-Luc, RENAUX André, SCHNEIDER Christian (suppléant de M. WINDERICKX Jean-Luc), SOETAERT Francis, MME SOUDET Sylvie, MM THEOPHILE Pascal, VALOIS Eric, MMES VAN DE WEGHE Elisabeth, VASSEUR Lydie, VERLEYE Eliane, VERMEULEN Christèle, VINCENT Jocelyne (suppléante de M. MATTE Xavier), M. WAFFELAERT Eric.

Soit 57 conseillers, formant la majorité des membres en exercice à l'ouverture de la séance.

**Etaient absents :** MME BONNET Catherine, MM BOURGEOIS Jérôme, CONVERS Patrick, FONTAINE Patrice, FOURNIER Alain, GESBERT Laurent, GONTARCZYK Guy, GREVIN Régis, HAMOT Bertrand, MME LACOMBE Isabelle, M. MATRON Matthias, MME MORLIGHEM Monique, MM NEGI Michaël, POINSARD Cédric, VAUCHELLE Patrick, WARME Philippe.

Ont donné procuration :

M. BOURGETEAU Pascal (Saint-Just-en-Chaussée) à M. DUBOUIL Bernard (Saint-Just-en-Chaussée) ;

MME DA SILVA Isabelle (Méry la Bataille) à M. SOETAERT Francis (Tricot) ;

MME DESMEDT Yveline (Saint-Just-en-Chaussée) à M. DESMEDT Frans (Saint-Just-en-Chaussée) ;

M. SAINTE-BEUVE Nicolas (Rouvillers) à M. DOISY Hubert (Cressonsacq) ;

Ont été élus secrétaires de séance : M. LEBRUN Alain et MME DRETZ Sandrine

Le président Frans DESMEDT rappelle le différend qui oppose la communauté de communes et la trésorerie sur la question des amortissements. Il réitère que la volonté des deux parties est de trouver un accord, qu'il estime réaliste pour 2022. En attendant, par souci de cohérence, il propose de constater les écarts qui apparaissent entre les deux documents comptables relatifs au budget annexe Eau pour l'exercice 2020.

En conséquence, le président Frans DESMEDT propose de désapprouver le compte de gestion établi par la trésorerie pour l'année 2020.

**Le Conseil,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'exercice du budget annexe Eau 2020,

Le président informe les membres du conseil que l'exécution des dépenses et des recettes relatives à l'exercice 2020 a été réalisée par le receveur municipal de Saint-Just-en-Chaussée.

Après vérification, il s'avère que le compte de gestion du budget annexe Eau, établi et transmis par ce dernier, n'est pas conforme au compte administratif de la collectivité :

Section de fonctionnement :

- Dépenses : 1 315 028.45 €

- Recettes : 2 291 941.57 €

Résultat cumulé de fonctionnement : 2 984 306.03 €

Section d'Investissement :

- Dépenses : 612 882.73 €

- Recettes : 845 443.78 €

Résultat cumulé d'investissement : 437 325.44 €

Considérant la non-identité de valeur entre les écritures du compte administratif du président et les écritures du compte de gestion du receveur municipal ;

Considérant le courrier envoyé à la DGFIP de l'Oise le 20 mai 2020 justifiant les différents comptes administratifs entre le compte administratif de la communauté de communes du Plateau Picard et le compte général du comptable ;

Considérant les différentes réunions menées avec la DGFIP de l'Oise et la trésorerie en 2020 aboutissant à un plan de travail s'étalant sur les exercices 2021 et 2022 afin d'apurer et de fiabiliser les immobilisations recensées depuis la prise de compétence ;

Sur proposition du président, après en avoir délibéré,

A l'unanimité des membres présents,

Accusé de réception en préfecture  
060-246000566-20210311-21C0210-DE  
Date de télétransmission : 15/03/2021  
Date de réception préfecture : 15/03/2021

**DESAPPROUVE** le compte de gestion du receveur municipal du budget annexe Eau pour l'exercice 2020, dont les écritures sont non conformes au compte administratif établi par la communauté de communes du Plateau Picard pour le même exercice.

**DIT** que le compte de gestion n'est ni visé, ni certifié conforme par l'ordonnateur, au motif de la réserve sur les écritures d'amortissement non validées de manière éclairée depuis l'exercice 2019.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Le Président



**Frans DESMEDT**

Acte publié ou notifié le 17 mars 2021